

Représentation au Sénat

M. Woolliams: Les sages!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme ces gens sont nommés par les provinces, il serait intéressant d'introduire ce genre de structure ici. On pourrait soumettre tout d'abord au Sénat des bills comme ceux, par exemple, de la concurrence, d'une société nationale des pétroles afin qu'il les commente en général et leur propose peut-être des modifications. Il serait ensuite rapporté à la Chambre, étudié, adopté et renvoyé au Sénat, cette assemblée ayant le plein pouvoir de l'amender ou de le défaire, bien qu'elle soit de caractère politique différent.

Cela ferait réfléchir la majorité temporaire, qui vient parfois s'asseoir allègrement à la Chambre, deux fois et peut-être même trois, avant de présenter certains projets de loi. Mais cela aurait aussi pour effet, dans une constitution fédérale où il y a des responsabilités différentes, de rendre possible une répartition plus équitable de ces responsabilités. Actuellement, nous voyons passer une série de lois—la loi sur la concurrence, par exemple—où le gouvernement s'ingère tout bonnement dans un domaine de juridiction provinciale, sous le faux prétexte d'un besoin d'ordre et de bon gouvernement, et déclare: Nous allons combler la lacune et si les provinces ne se montrent pas à la hauteur, nous allons les encourager. Monsieur l'Orateur, c'est une usurpation de pouvoir par une bureaucratie; c'est une forme de pensée bureaucratique centralisatrice, dont l'administration actuelle, et d'autres avant elle, sont devenues captives. Cela met gravement en danger notre constitution et notre unité nationale.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, et je prévient les députés, que le malaise qui existe dans certaines régions du pays s'accroît. Ne croyez pas que ce malaise s'est éteint dans la province de Québec. Il a certainement augmenté dans les provinces de l'Ouest et peut aussi se déclarer dans les provinces de l'Atlantique. On peut l'attribuer en partie à l'action, à la philosophie et aux politiques centralistes du gouvernement du Canada enclin à l'usurpation des pouvoirs. Il s'agit peut-être d'un processus graduel, mais si on examine la nature et le type des lois présentées depuis deux ou trois ans, il devient clair que le rythme de cette usurpation de pouvoirs a monté d'un ou deux crans. Je dis que les Canadiens doivent prendre du recul, pour étudier la situation et réviser leurs positions.

J'espère que le gouvernement choisira les meilleures femmes et les meilleurs hommes disponibles pour représenter le Yukon et les territoires du Nord-Ouest au Sénat et que nous assisterons au début d'un changement dans la nature des nominations. Comme mon honorable ami le député de Grenville-Carleton (M. Baker) l'a dit, il y a des citoyens éminents qui ont été nommés au Sénat et qui s'acquittent de leurs fonctions aussi bien que n'importe quel député de la Chambre des communes. Un certain nombre d'entre eux ont eu l'avantage de faire l'expérience de la Chambre.

Mais n'oublions pas qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil et que l'homme n'est pas né d'hier. Bon nombre de leçons peuvent être tirées du passé et appliquées au présent comme à l'avenir. Le travail accompli par le Sénat dépend entièrement de l'initiative du gouvernement. Leurs Honneurs ont fait de l'excellent travail en étudiant

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

les projets de loi. Le bill sur la concurrence en est un exemple. Avant même d'être saisis du bill, ils en avaient étudié le sujet. Leur rapport est excellent. Je ne voudrais pas avoir l'air condescendant, mais je dois dire que nombre de leurs comités ont fait honte aux nôtres par leur ardeur au travail, le soin qu'ils y ont mis et la valeur de leur apport.

En terminant, permettez-moi de dire que j'appuie sans réserve le bill à l'étude. J'espère qu'on fera des nominations convenables et que les vacances actuelles seront comblées de sorte qu'ensemble, avec nos collègues du Sénat, nous procédions avec beaucoup plus de soin à l'étude des mesures législatives, à la surveillance des programmes du gouvernement et à l'exercice de nos fonctions de représentants du peuple.

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, j'ai critiqué ce bill en deuxième lecture et je désire maintenant revenir brièvement sur mes critiques. Ce bill renferme un élément incontestablement intéressant—les habitants du Nord auront des représentants supplémentaires à Ottawa. Personne ne peut s'en plaindre. Je m'oppose toutefois au bill en principe. Le gouvernement et les gouvernements précédents ont promis à plusieurs reprises de réformer le Sénat et ce n'est pas le moment, c'est le moins que l'on puisse dire, d'essayer d'ajouter de nouveaux sénateurs avant d'avoir effectué les réformes fondamentales promises par les gouvernements qui se sont succédés.

Il y a autre chose. Il est tout à fait possible que, du point de vue constitutionnel, les Territoires évoluent autrement que ne l'ont fait les autres provinces. Il pourrait être nécessaire d'aborder la question autrement bien que, il est vrai, les Territoires, auraient peut-être toujours besoin de représentants au Sénat, peu importe la voie qu'ils empruntent.

● (1430)

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement ne devrait pas proposer l'addition de nouveaux membres au Sénat. Permettez-moi de répéter que celui-ci est non représentatif et non électif. Tant qu'il en sera ainsi, le projet de loi ne sera pas justifiable. Nous devrions proposer une réforme du Sénat avant qu'on y ajoute des membres.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre aux commentaires qui ont été formulés à propos du présent projet de loi, mais je pense qu'à ce moment-ci, il y aurait lieu de s'attarder sur ceux qui seront appelés à siéger au Sénat. Je crains que mes paroles ne soient à la hauteur, c'est pourquoi je vais citer le grand poète libanais, Kahlil Gibran, pour qui le Sénat est «un jardin sans murs, un champ de vigne sans gardien, un trésor accessible à jamais aux passants». Si l'on pense à la façon dont les sénateurs, après avoir accompli leur mandat, nous regardent de haut, il se peut qu'ils se sentent, comme l'a dit Kahlil Gibran:

Volés, trompés, dupés à jamais, leurrés et puis ridiculisés, et malgré tout cela, regarder du haut avec votre plus grand sourire et du meilleur de vous-même, parce que vous savez qu'un printemps viendra faire danser les feuilles de votre jardin et qu'un automne viendra faire mûrir vos raisins; parce que vous savez que si une seule de vos fenêtres s'ouvre sur l'Est, vous ne serez jamais seuls; parce que vous savez que tous ceux qui sont réputés malfaiteurs et voleurs, tricheurs et dupeurs